



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 3^e À LA 4^e SECONDAIRE

2014-2015

1. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment en respectant :
 - les exigences de l'action par le service;
 - les attitudes développées et mesurées au programme d'éducation internationale selon les instruments élaborés par l'école.
2. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève qui a un échec (moins de 60 %) au résultat final du bulletin de fin d'année dans l'une des matières suivantes : français, mathématique, anglais ou espagnol
 - doit suivre et réussir un cours d'appointou bien
 - est orienté vers une autre école l'année scolaire suivante.
3. La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève dans les cas suivants :
 - l'élève a eu au bulletin de fin d'année un résultat disciplinaire se situant entre 60 % et 70 %, dans l'une des matières de base;
 - l'élève est en situation d'échec (moins de 60 %) dans des matières autres que les matières de base [français, anglais, math].

Si cette analyse devait conduire à un éventuel changement d'orientation pour l'année scolaire suivante, l'élève et ses parents seront appelés à collaborer à la prise de décision.

Note :

Il est suggéré — *pour s'inscrire à la séquence sciences naturelles en mathématique* — d'avoir un résultat final de 70 % et plus en mathématique de 3^e secondaire. En deçà de cette note, la recommandation de l'enseignant de mathématique sera nécessaire.

Adoptés au CÉ | 2014.02.04 | CÉ13-14, 23

